



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/458
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

375ème séance plénière
PC Journal No 375, point 13 de l'ordre du jour

DECISION No 458
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
EN MOLDAVIE

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie jusqu'au 30 juin 2002.